



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-QUE-091

Déposé le : 16.06.20

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Des masques ? Oui, mais de quelle qualité ?

Texte déposé

Dès le début de la crise de la Covid-19, plusieurs pays asiatiques ont fait preuve d'une belle clairvoyance. Par exemple, ils ont attiré l'attention d'autres pays sur la gravité de la contagion, sur les différents symptômes de cette maladie, sur le risque pour les personnes âgées, ...

A partir du mois d'avril, Taiwan a offert d'importantes quantités de masques à l'Europe, aux Etats-Unis et au Canada notamment. En parallèle, la Chine livrait également d'importantes quantités de masques dans le monde entier.

Toutefois, rapidement, Taiwan a alerté l'opinion mondiale sur la mauvaise qualité des masques livrés par la Chine ou d'autres pays. Malheureusement, ces alertes sont restées lettre morte, comme souvent lorsqu'elles proviennent de Taiwan, puisque faut-il le rappeler ce dernier n'est pas membre de l'OMS.

Aujourd'hui, nous apprenons que des masques d'origine chinoise livrés notamment en Finlande, en Allemagne ou au Canada sont défectueux. D'ailleurs, l'Espagne et la Turquie se sont posées la question de la qualité des masques provenant de Chine. A ce sujet, le gouvernement chinois a lui-même confisqué 89 millions de masques défectueux provenant d'usines peu scrupuleuses...

En d'autres termes, à ce jour, rien n'indique que les masques reçus et livrés en Suisse depuis la Chine, principal fournisseur de masques, soient effectivement de bonne qualité. Ces masques sont parfois trop petits et peu protecteurs. Ainsi, ils mettent plus la population porteuse de masques en danger qu'ils ne la protègent.

Il n'est donc pas imaginable que des masques de mauvaise qualité soient mis sur le marché et qu'ils puissent potentiellement mettre en danger la vie de nos concitoyens.

J'ai ainsi l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

Quels types de contrôles sont effectués pour s'assurer de la qualité des masques de protection mis en vente sur le marché ou mis à disposition des citoyens ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Sébastien Pedroli

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch